

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

Intitulé	<i>Fonds Bêkou, sécurité alimentaire et nutritionnelle – Programme d'appui à la production alimentaire pour la résilience et la cohésion sociale des communautés affectées par les crises récurrentes en République centrafricaine</i>		
Coût total	Coût total estimé: 10 000 000 Euros Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 10 000 000 Euros		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Approche projet Gestion directe: Subventions à des Organisations Non Gouvernementales et à une organisation internationale et Contrats de services		
Code CAD	12240	Secteur	Sécurité alimentaire

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

La Commission européenne, la France, l'Allemagne et les Pays Bas, ont mis en place un fonds fiduciaire multipartenaires en République centrafricaine – le « Fonds fiduciaire européen Bêkou » pour une durée de 60 mois. L'objectif de cet outil est de permettre à l'UE et à ses partenaires de soutenir les autorités centrafricaines dans la relance des activités, la stabilisation et la reconstruction du pays, à travers un cadre stratégique partagé en concertation avec les autorités centrafricaines et au moyen d'une véritable division du travail, suivant une approche de continuum entre les actions d'urgence, de réhabilitation et de développement (approche dite de "LRRD": *Linking Relief, Rehabilitation and Development*). Cet outil devrait permettre d'intervenir rapidement et avec la flexibilité nécessaire.

L'action vise le renforcement de la résilience des populations et la promotion de la cohésion sociale au sein des communautés vulnérables des zones d'intervention, en coordination et en appui aux services de l'État. Cette stratégie se base sur plusieurs volets dont les principaux sont: un appui à la relance de la campagne agricole (saisons vivrière et maraichère pour 2015) le renforcement et l'encadrement de groupements agricoles, l'appui à l'élevage, la diversification de la production agricole afin de contribuer à un apport alimentaire varié, ainsi que la promotion de mécanismes de cohésion sociale.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte national

La République centrafricaine est un pays enclavé d'Afrique centrale à faible revenu de 4,5 millions d'habitants. Le pays connaît un conflit armé et une crise politique et humanitaire majeure depuis fin 2012 et début 2013 qui menace de s'étendre à toute la région. La crise a touché la plupart de la population. Des mois de violence ont précipité l'effondrement des institutions de l'État et paralysé les activités économiques. Le nombre de déplacés et de

réfugiés représente à l'heure actuelle près d'un million de personnes. Selon l'Organisation des Nations Unies, 2,5 millions de personnes ont aujourd'hui besoin d'une assistance humanitaire (Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires/OCHA).

Même avant la crise de 2012-2013, le taux de pauvreté du pays était l'un des plus élevés au monde (62%), avec un revenu annuel brut par habitant de 366,8 EUR (Banque mondiale). Le pourcentage de la population en état d'insécurité alimentaire était de 30% et 7,4% des enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition chronique (Programme Alimentaire Mondial/PAM).

Pour 2015, les perspectives économiques du pays sont très incertaines, la crise ayant eu un impact catastrophique sur l'économie avec une croissance du PIB de -19,8% selon les prévisions d'octobre 2013. Le budget de l'Etat est soutenu à plus de 80% par des financements extérieurs. L'agriculture de subsistance constitue presque un tiers du PIB (Banque mondiale).

Les indicateurs sociaux de la République centrafricaine sont parmi les plus bas au monde. L'indice de développement humain (IDH) classe le pays en 2014 au 185^{ème} rang sur 187 pays, avec 76% de la population souffrant de pauvreté multidimensionnelle.

Un accord de cessation des hostilités a été signé en juillet 2014 à Brazzaville entre les parties impliquées dans le conflit. Parallèlement, la mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) a pris ses fonctions en septembre 2014. Un nouveau gouvernement de transition a également été nommé en janvier 2014. Dans ces conditions, le retour des populations massivement déplacées est envisageable et les conditions pour la mise en œuvre d'interventions d'assistance seront peut-être améliorées.

La présente action est un signal fort pour accompagner l'appui à la relance des activités économiques de base du pays.

2.2.2. Contexte sectoriel: Politiques et enjeux

Le projet répond aux priorités nationales définies dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2011-2015 (axe stratégique n°2 « Relance économique et intégration régionale »), dans la Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire (SDRASA), mais aussi dans le Plan national d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN). Cependant, le conflit a paralysé la mise en œuvre des stratégies nationales du secteur ainsi que les cycles de production et d'approvisionnement des marchés, engendrant une grave crise alimentaire dans tout le pays. En 2014, les prix des produits vivriers ont augmenté de plus de 30% en moyenne sur la période janvier-avril par rapport à la même période de l'année dernière (Food Security Integrated Phase Classification/IPC).

La relance de l'agriculture devra faire en partie abstraction des documents de politique générale et faire l'objet d'expérimentations adaptées aux conditions et spécificités locales, sociales et sécuritaires notamment (approche *Bottom-up*). La présente action deviendra alors plus qu'un programme sectoriel, elle pourra dynamiser le dialogue intercommunautaire, participer à la cohésion sociale et renforcer les capacités des organisations paysannes.

2.3. Enseignements tirés

La réponse apportée en République centrafricaine par l'Union européenne, ses Etats membres, le système des Nations Unies (FAO, PAM) et les ONG chargées de sa mise en œuvre au cours du premier semestre de 2014, a été cruciale pour éviter une dégradation dramatique de la sécurité alimentaire dans les zones les plus touchées par le conflit (en particulier, pendant la période de soudure). Cette réponse a permis également de "sauver" la campagne agricole 2014 et de préserver ainsi l'accès des populations à la nourriture. Cela dit, l'agriculture, qui constitue la principale source de moyens d'existence et de revenus dans le pays, est mise sérieusement à mal après deux ans de crise, du fait d'une décapitalisation continue des ménages (perte de moyens de production), d'une réduction sensible des surfaces emblavées (par rapport à 2012) et d'une diminution substantielle du cheptel. En dépit de l'aide d'urgence fournie ces derniers mois, la situation agricole et les moyens d'existence des populations demeurent sévèrement affaiblis par la situation sécuritaire, aboutissant à une production de la campagne 2014 largement en-deçà de la moyenne annuelle d'avant la crise (- 58 % pour la production vivrière selon la FAO) et à une vulnérabilité alimentaire au moins au même niveau d'alerte qu'en 2013.

Par ailleurs, les analyses réalisées sur le terrain ont démontré qu'il y a lieu d'élargir le nombre de bénéficiaires des interventions d'appui aux campagnes agricoles dans le but d'atteindre un impact plus important dans les zones ciblées.

De manière plus générale, les réponses d'urgence dans des contextes de crises politiques et humanitaires prolongées, sont à elles seules insuffisantes pour améliorer durablement la sécurité alimentaire. En République centrafricaine, il est apparu essentiel d'adopter une approche qui renforce les liens entre l'assistance d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) d'une part, et la résilience de l'agriculture familiale, d'autre part. Ainsi, le programme dépasse l'approche humanitaire pour intégrer des volets de développement agricole et de cohésion sociale, de manière à permettre l'augmentation, l'accumulation et la protection des facteurs de production et de sécurité alimentaire. Cette méthodologie (volets agricoles et de cohésion sociale en simultané) a déjà fourni un impact positif dans d'autres zones fragiles dans le monde. En outre, elle permet de renforcer l'impact des projets d'aide humanitaire à moyen terme et de poser les bases pour des actions ultérieures de développement.

Les enseignements tirés des projets mis en œuvre en République centrafricaine avant le dernier conflit ont également été pris en considération dans la phase d'identification pour renforcer la pérennité de l'action. C'est le cas du projet de la Facilité alimentaire UE mis en œuvre par la FAO, dont la mission de monitoring (ROM) a recommandé de renforcer l'encadrement technique des organisations de producteurs, de financer la mise en place d'unités de stockage si nécessaire et d'établir des partenariats stratégiques au niveau institutionnel (projet de réduction de l'impact de la flambée des prix des denrées alimentaires en République centrafricaine, 2009-2011).

2.4. Actions complémentaires

L'action est complémentaire aux actions d'assistance humanitaire financées antérieurement par l'UE (ECHO) et à la stratégie sectorielle de l'UE (DEVCO) d'appui à la saison agricole vivrière de 2014 et à la vaccination du bétail, suivant une approche de lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) et en lien avec la politique de l'UE pour le renforcement de la résilience.

Elle est également complémentaire aux financements de la Belgique et de l'Italie mis en œuvre par la FAO, le PAM et les ONG partenaires pour protéger les personnes en insécurité alimentaire affectées par le conflit, pour prévenir la malnutrition infantile, pour promouvoir le rétablissement des moyens de survie de base, pour améliorer la disponibilité et l'accès à la nourriture pour les populations les plus vulnérables et pour favoriser l'autonomie alimentaire des populations fragilisées à travers le soutien à la production agricole et la protection des semences.

Elle est aussi en lien avec les financements accordés au gouvernement centrafricain par la Banque mondiale sous forme de prêt pour des actions de distribution d'intrants, de vulgarisation agricole et de renforcement des capacités des techniciens de l'administration centrafricaine. L'action est complémentaire des interventions en cours financées par la France dans les domaines de l'appui au développement de l'élevage et de distribution de semences dans le nord du pays, et aussi des actions financées par l'Allemagne dans le domaine du développement des cultures maraîchères à Bangui.

2.5. Coordination des donateurs

La coordination sectorielle est effectuée à Bangui à travers le "Cluster" sécurité alimentaire dont la FAO et le PAM assurent la coordination, mais aussi à travers le Comité de bailleurs de fonds dont l'UE fait partie. Le Comité de bailleurs assurera la coordination stratégique entre les différentes interventions et assurera le dialogue politique avec les autorités centrafricaines.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs

L'objectif global de l'action est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers un appui à la relance de la production alimentaire, de la gestion des enjeux intercommunautaires et du renforcement des capacités institutionnelles.

L'objectif spécifique est le renforcement de la résilience des communautés rurales à travers le soutien de leurs capacités de production, le renforcement de la résilience des populations pastorales, et enfin un soutien au développement de filières maraîchères et de petit élevage à Bangui et dans sa périphérie immédiate.

Afin d'apprécier les impacts du programme, les indicateurs suivants feront l'objet d'un suivi particulier :

- IOV 1: Nombre de personnes bénéficiant de caisses de résilience
- IOV 2: Augmentation de la production alimentaire et agricole, y compris maraîchère, piscicole et avicole
- IOV 3: Nombre de personnes ayant accès à de nouvelles sources de revenu
- IOV 4: Amélioration des indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles
- IOV 5: Reconstitution et amélioration de la qualité du cheptel des éleveurs bénéficiaires
- IOV 6: Renforcement des capacités des acteurs locaux et organismes professionnels

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Les interventions ont été identifiées de sorte à pouvoir s'adapter à l'évolution du contexte régional-local (en prenant en compte la volatilité de la situation sécuritaire). En particulier, elles prendront en considération l'accessibilité aux champs et aux zones de production ainsi qu'aux zones de transhumance : la production de ces espaces pourrait permettre d'approvisionner d'autres zones, où il ne serait pas possible de reprendre les activités agricoles.

Par ailleurs, les partenaires de mise en œuvre devront être en mesure de garantir une alternative d'espace d'intervention, pour les cas où des modifications imprévisibles des conditions sécuritaires ne permettraient pas d'agir dans la sous-région initialement escomptée.

Composante n°1: La résilience des populations en matière de sécurité alimentaire

L'action menée par les ONG, et accompagnée au niveau national par la FAO, doit déboucher sur l'amélioration des conditions de stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles (décorticage, presse, raffinage des produits de culture, etc.).

Sur la base d'un soutien à des communautés de producteurs dans les régions identifiées, environ 10 000 familles, soit 40 000 à 60 000 personnes, bénéficieront directement de ce programme, lequel aura aussi de nombreuses retombées indirectes.

Une activité sera prévue également en appui aux organisations de la société civile et aux communautés rurales en zone forestière.

Activités prévues

Le déploiement de « caisses de résilience » dans les préfectures d'Ouam-Pendé, d'Ouam, de Nana-Gribizi et de Kémo, destinées à doter les communautés villageoises de moyens techniques, financiers et institutionnels pour accroître leur production agricole/piscicole (y compris la production locale des semences) et mieux organiser leur écoulement sur les marchés locaux.

Les caisses de résilience, expérimentées en RCA depuis quelques années, animées par la FAO et des ONG internationales en synergie avec les ONG locales et les organismes déconcentrés de l'État, sont basées sur un système intégré de « champs-écoles paysans » exploités par les familles vulnérables bénéficiaires du programme. Des transferts monétaires conditionnels sont mis en place pour reconstituer des actifs productifs et remettre en place des mécanismes de protection sociale, comme les systèmes d'épargne et de crédit (en particulier des groupes de femmes). Les bénéficiaires, afin de démarrer leurs activités, bénéficient d'une dotation initiale en intrants, semences et outillages (en privilégiant les échanges fumures-résidus de récoltes et l'artisanat local). Le programme prévoit en plus de la production agricole (voire piscicole selon les régions concernées), la mise en place de dispositifs de conservation post-récolte et de commercialisation de la production générée, ainsi que le renforcement des capacités des communautés villageoises en matière d'agriculture, assurant ainsi leur résilience dans un contexte de sécurité alimentaire précaire.

La gouvernance de ces caisses de résilience, voyant l'implication de familles identifiées selon des critères de bonne gouvernance et de bon fonctionnement, est exercée en coordination avec l'ensemble de la communauté villageoise concernée de manière à assurer la pérennité et la solidarité dans la gestion de la caisse communautaire de financements (tontine améliorée) abondée par les revenus générés entre-autres par la vente des produits cultivés. Le rôle essentiel des femmes, mais aussi des jeunes, dans la gestion de ces moyens de financement sera encouragé et bénéficierait du dynamisme des ONG et associations centrafricaines de femmes.

L'approche « Caisses de Résilience » développée par la FAO, implique l'exécution coordonnée d'activités articulées autour de 3 « piliers » comportant des aspects :

- (i) **techniques**, pour améliorer les productions agricoles/l'élevage et faciliter la relance des activités économiques à travers l'amélioration de l'accès aux intrants et petits équipements essentiels et la commercialisation des produits agricoles (approche FAO « Champs École Paysans »).
- (ii) **financiers**, pour renforcer le capital des groupements et favoriser les investissements à travers l'amélioration des capacités de gestion et de capitalisation des systèmes communautaires de crédit-épargne (tontines améliorées; Association Villageoise d'épargne et crédit (AVEC).
- (iii) **sociaux**, pour créer une dynamique d'inclusion et de dialogue de nature à renforcer la cohésion sociale qui permettra aux populations vulnérables de renforcer les capacités de bonne gouvernance et de dialogue intercommunautaire et social.

Cette méthode est novatrice et doit impliquer à la fois les ONG déjà actives sur le terrain et les administrations et organisations professionnelles (faïtières). Le rôle des ONG enrôlées sera d'assurer l'accompagnement productif, de faciliter le processus de transformation/commercialisation des biens produits, de contribuer à la coordination entre les espaces de production et la caisse communautaire de financement, et de promouvoir la médiation entre les familles participant aux caisses de résilience et les communautés villageoises auxquelles elles sont liées. Les réseaux centrafricains et locaux d'agriculteurs et les administrations locales (ACDA, ANDE et ICRA)¹ seront impliqués dans le processus de structuration de ces caisses de résilience, et bénéficieront également d'un renforcement de leurs capacités. Un travail de « modélisation » sera à conduire afin que les interventions soient harmonisées et assez souples pour s'adapter aux contextes des différentes zones ciblées (production de manuels et de guides).

Par ailleurs, il est prévu de mener une action en faveur de la résilience des populations vulnérables en zone forestière humide (préfectures d'Ombella-Mpoko, Lobaye, Sangha-Mbaere et Mbaere-Kadei). En effet, la gestion de la ressource forestière et l'aménagement du territoire en zone forestière représentent d'importants enjeux économiques, fiscaux et sécuritaires et posent des défis considérables en termes d'accès aux besoins fondamentaux

1 Agence Centrafricaine pour le Développement Agricole, Agence Nationale pour le Développement de l'Elevage, Institut Centrafricain de Recherche Agronomique

pour les populations concernées. De nombreuses organisations de la société civile se sont regroupées au sein d'une plateforme active dans le domaine des droits des communautés et de la gestion participative intégrée et durable de la ressource.

Ainsi, les **résultats spécifiques** escomptés sont:

- Le renforcement de la résilience alimentaire et économique de 10 000 foyers à travers la mise en place de caisses de résilience
- La multiplication de champs-écoles paysans et l'élaboration d'expériences d'essaimage à partir des différents sites intervenus
- La mise en place de capacités de transformation et/ou de stockage à l'échelle locale
- L'établissement de mécanismes locaux de commercialisation ou d'un meilleur accès aux marchés des produits agricoles/piscicoles transformés ou non transformés
- Le renforcement des organisations de la société civile et de leur participation à la gestion de la ressource et des territoires en zone forestière humide
- L'intégration d'acteurs aux niveaux local et régional, dans une démarche de résilience et de durabilité

Composante n°2 : L'accompagnement des activités de pastoralisme

La République centrafricaine est un pays doté de plus de 20 millions d'hectares de terres arables et de plus de 30 millions d'hectares de prairies et de pâturages permanents. Son régime pluviométrique et thermique est favorable, et son réseau hydrologique est riche. Il constitue à ce titre une zone traditionnelle de pâturage pour certains cheptels venus des pays voisins, en particulier du Tchad, du Cameroun, du Congo et de la RDC. Outre le bétail venu des pays voisins, le cheptel centrafricain fait l'objet lui aussi de transhumance ou de parcours dans le cadre de systèmes locaux de production mixte ou de systèmes d'élevage semi-nomade. L'élevage constitue potentiellement le tiers du PIB agricole.

Les tensions connues entre pasteurs et agriculteurs se sont exacerbées à la faveur de la crise de 2013, compte tenu de l'identification des éleveurs nomades aux factions « Séléka » ou à leur proximité supposée, en opposition aux agriculteurs sédentaires tenus pour appartenant à des communautés identifiées comme « non musulmanes ». Les bandes de transhumance traditionnelles se sont adaptées au contexte sécuritaire, aux tensions accrues entre pasteurs et agriculteurs, et au dysfonctionnement observé dans le fonctionnement du marché de la viande. La situation sanitaire des cheptels s'est fragilisée en raison de l'éloignement des centres vétérinaires. Plus généralement une défiance profonde s'est installée entre groupes de pasteurs et populations sédentaires, dont les méthodes classiques de négociation de passage et d'accès aux pâturages, à l'eau, etc. ne fonctionnent plus en raison de l'escalade armée qui s'est développée ces dernières années.

Compte tenu de l'importance du phénomène de transhumance en termes sociaux et économiques, de son potentiel crisogène, et de l'intérêt de soutenir des activités de

développement dans la région Nord de la Centrafrique, un accompagnement au pastoralisme est prévu par le Fonds Bêkou dans les régions du Nord-ouest (préfectures d'Ouam-Pendé et Ouam) et du Nord-est (préfecture de Bamingui-Bangoran). Dans cette dernière région, des synergies avec les projets d'aménagement du territoire financés par l'Union européenne (actuellement "Ecofaune") devront être dégagées.

Activités prévues

L'objectif de ce programme est de réorganiser les réseaux de transhumance qui ont été déstructurés en raison de la crise, de fournir des services vétérinaires aux cheptels concernés afin d'en préserver la valeur, et de rétablir le dialogue entre pasteurs et éleveurs lorsque celui-ci a été mis à mal par les conséquences de la crise et par les déprédations qui s'en sont suivies. Il s'agit par conséquent de redonner la possibilité aux éleveurs semi-nomades de pratiquer leur activité de manière sécurisée et de contribuer ainsi à l'approvisionnement en viande du pays. L'atteinte de cet objectif suppose que les éleveurs disposent d'un capital sur pieds (beaucoup de bétail a été massacré pendant la crise) de bonne qualité et en bonne santé, qu'ils soient en mesure de se déplacer et de stationner avec leur bétail sur le territoire centrafricain, tout en ayant accès aux ressources en eau et en pâturage et qu'ils aient accès à des places de marché.

Ces activités seront dévolues à des ONG internationales en synergie avec des ONG locales actives dans les zones identifiées, conjointement et en coordination avec les réseaux centrafricains d'éleveurs (FNEC et CNOPCAF) actifs dans les activités pastorales et les structures déconcentrées de l'État (ANDE, ICRA, ACDA).

La FAO bénéficie d'une grande expérience d'assistance dans le domaine de la santé animale en Afrique Centrale, ayant exécuté plusieurs projets/actions au cours des dix dernières années : (i) la vaccination d'urgence du bétail contre la péripneumonie contagieuse bovine et la peste des petits ruminants dans les zones de conflits ; (ii) le renforcement des capacités nationales pour la surveillance et le contrôle zoo sanitaire ; (iii) le renforcement des capacités nationales pour l'épidémiologie-surveillance de la PPCB et le contrôle de la fièvre aphteuse ; et (iv) la prévention, la détection précoce et la lutte contre l'influenza aviaire. Les services vétérinaires, ainsi que les laboratoires nationaux, ont bénéficié de l'appui de tous ces projets ou actions. Ainsi, l'action menée par les ONG, et accompagnée au niveau national par la FAO, devra déboucher sur l'amélioration des conditions de production, de transformation et de commercialisation des produits d'élevage.

De façon transversale, il conviendra aussi d'engager des activités qui permettent une gestion à long terme des ressources agricoles et pastorales. La concertation locale, redynamisée par le projet, devra ainsi aboutir à une meilleure connaissance des territoires ruraux, de nature à préfigurer, le moment venu, de nouveaux plans d'occupation des terres par les différents usagers, caractérisant le cas échéant les couloirs de transhumance et définissant des schémas d'intervention de la puissance publique (dont les plans de vaccination avec l'ANDE). Une telle perspective renforcerait la légitimité et la pertinence des autres initiatives (hors de la présente fiche action) visant à instituer des mécanismes de prévention et de gestion des conflits, responsabilisant les acteurs nationaux (administrations ou interprofessions). À terme,

il pourra s'agir en effet d'aider à la résolution des problèmes posés par la transhumance transfrontalière, notamment avec le Tchad, mais aussi d'aider les populations pastorales réfugiées au Cameroun à revenir en RCA.

Ainsi, les **résultats spécifiques** escomptés sont:

- La proposition aux éleveurs décapitalisés des activités de « *cattle for work* » afin de reconstituer leur cheptel et de participer à des travaux d'aménagement rural ;
- Le rétablissement des services vétérinaires de proximité, mobiles dans la mesure du possible et développés de façon articulée avec le déploiement de forces de sécurité, au profit du cheptel transhumant et du cheptel semi-nomade
- La redynamisation d'instances traditionnelles, réglementaires ou alternatives (associations, plates-formes, cadres de concertation); de négociation concernant les accès à l'eau et aux pâturages, aux aires de stationnement et aux couloirs de passage dans les zones de cultures (en mettant l'accent sur le dialogue et la réconciliation et la porte d'entrée technique des échanges fumure-résidus de récolte), soit le rétablissement d'un dialogue intercommunautaire autour des voies de transhumance
- L'étude des possibilités de faire intervenir une partie liquide de l'épargne des éleveurs dans les services financiers aux agriculteurs proposés au Pilier 1
- L'intégration d'acteurs au niveau local et régional dans une perspective de résilience et de durabilité

Composante n°3: L'établissement de filières vivrières/maraîchères et de petit élevage dans l'agglomération de Bangui

La ville de Bangui connaît une situation d'insécurité alimentaire plus préoccupante que dans le reste du pays. Les approvisionnements en produits d'alimentation sont rendus toujours plus difficiles par la crise et par les contraintes pesant sur les grands axes routiers, alors que la production agricole n'est pas de nature à répondre aux besoins de la population de la capitale.

Les carences les plus importantes portent sur les produits maraîchers et le petit bétail, en particulier avicole (œufs et chair).

Or, le développement de l'agriculture intra et péri-urbaine est une problématique fondamentale, au regard des retombées économiques, sanitaires (nutritionnelles) et sociales. Il permettrait non seulement de redonner des perspectives d'insertion professionnelle pour les jeunes des périphéries de la capitale mais aussi d'offrir un cadre de dialogue et d'investissement partagé entre les différentes familles et communautés, très cosmopolites, qui composent ces quartiers.

Activités prévues

La mise sur pied de filières maraîchères et de petit bétail, en étroite relation avec les autorités locales, pleinement concernées par cette priorité permettrait de dégager un impact rapide et visible en faveur du régime alimentaire de la population de Bangui.

Un certain nombre de terrains dévolus au maraîchage est actuellement en friche. Un travail préalable sur les modalités d'accès au foncier pourrait permettre de les mettre en valeur. La démarche devra toutefois être progressive, fonctionnant par « spots », via des projets pilotes localisés, au moyen, lorsque l'opportunité se présente, de partenariats avec des acteurs locaux déjà soutenus par d'autres coopérations internationales (cas de la ferme pilote de Kpobanga, PK20). Cette démarche devrait aider à poser les bases d'un dialogue croisé à la fois entre familles d'une même localité ou de localités voisines, et avec les autorités traditionnelles et administratives, dont la présence dans le dispositif s'avèrera indispensable au regard des exigences de sécurisation des accès à la terre et au foncier bâti (prévention des risques de pillage, accompagnement à la formalisation et la structuration de coopératives, mise en place d'instruments « contractuels », tels que des baux individuels/collectifs).

Cela suppose de prévoir des diagnostics par zones et des modèles sur les circuits d'approvisionnement de la capitale depuis sa banlieue (identifier les « flux » les plus porteurs). Un outil cartographique pourrait être mis sur pied afin de caractériser les endroits à fort potentiel, sécurisés ou susceptibles de l'être (par la police ou les forces internationales) et disposant des acteurs adéquats pour les aménagements requis (périmètres maraîchers, bâtiments d'élevage...). Une ONG spécialisée dans le développement de l'agriculture intra et péri-urbaine en pays sensibles pourrait aider à conduire ce travail scientifique, institutionnel et politique indispensable, complémentaire de l'action de terrain.

La mise en place de couveuses et d'incubateurs à poussins assurerait par ailleurs une production de volailles aujourd'hui très insuffisante à Bangui, ce qui provoque des carences alimentaires auprès des populations en raison des prix élevés des produits alimentaires, et en particulier, des œufs importés du Cameroun.

Ces deux composantes bénéficient pleinement du soutien du Ministère centrafricain du développement rural désireux de s'investir particulièrement dans l'établissement des filières maraîchères et avicoles à Bangui

Ainsi, les **résultats spécifiques** attendus de cette action sont:

- L'accroissement de la production maraîchère dans la ville ou à la périphérie de Bangui
- L'accroissement et la professionnalisation de la filière avicole à Bangui et dans sa périphérie, notamment en favorisant la production de poussins et d'œufs
- L'amélioration des indicateurs de sécurité alimentaire de la population de Bangui (environ un million de personnes)
- Une meilleure planification et sécurisation foncière pour le maraichage par les autorités publiques
- La reproduction et le développement de bonnes pratiques en termes d'innovation technique et organisationnelle dans la production maraîchère
- L'intégration d'acteurs concernés dans une approche de résilience et de durabilité

3.3. Risques et hypothèses

Les principaux risques sont les suivants (par ordre décroissant):

- La dégradation des conditions sécuritaires dans les zones d'intervention. Cela entraînerait une limitation et/ou une interdiction d'accès pour le personnel des entités chargées de la mise en œuvre (risque de retard, voire de suspension des activités), voire à une possible "pression" exercée par les divers groupes armés à l'égard des ONG.
- Des contraintes administratives ou un manque de participation des autorités locales comme par exemple, à travers la mise en place de barrages par les forces armées ou les milices locales lors du passage des véhicules dans certaines villes (risque de retard dans la mise en œuvre).
- Des inondations peuvent aggraver l'état des routes en saison de pluies et/ou détruire des ponts dans les zones d'intervention, ce qui peut compromettre l'accès à ces zones (retard d'exécution).
- Une implication faible de la part des populations bénéficiaires dans les activités prévues, pourrait ralentir l'avancement des activités, notamment dans la gestion des dotations « en capital » prévue dans le cadre du pilier 1 et la mise en place de caisses de résilience.
- Une forte inflation des prix conduirait à des difficultés d'approvisionnement en outils agricoles, pourrait retarder le démarrage d'une partie des activités et accroître la vulnérabilité des bénéficiaires.
- Des aléas climatiques pourraient compromettre la prochaine campagne agricole en appauvrissant les populations cibles. Aussi, des risques d'épidémies pourraient affecter le bétail dans les zones de mise en œuvre de l'action.

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont:

- La situation sécuritaire est stable sur les zones d'intervention et sur les accès à ces zones.
- Les conditions climatiques sont conformes au calendrier agricole habituel en termes de dates et de quantité de pluie.
- Les autorités locales et les bénéficiaires s'impliquent dans la mise en œuvre des activités et font preuve d'appropriation.
- La disponibilité en nourriture et en intrants sur les marchés locaux et internationaux reste stable.

Des mesures d'atténuation ont été prises en considération (liste non exhaustive):

- Le programme prévoit de couvrir différentes zones du pays avec des niveaux de sécurité différents, ce qui permet de continuer sa mise en œuvre par un report d'activités d'une zone vers une autre en cas de détérioration de la situation sécuritaire de manière ponctuelle. Une suspension totale des activités semble peu probable à l'heure actuelle. La situation sécuritaire locale sera étroitement suivie par les entités responsables de la mise en œuvre (FAO, ONG, agences d'exécution nationale, autorités et administrations locales), pour éviter tout risque pour leur personnel et pour les bénéficiaires de l'action. En cas d'insécurité prolongée sur les zones d'intervention, les contractants prendront attache avec l'UE pour étudier les différentes possibilités de continuation de la mise en œuvre, comme la relocalisation des activités sur une autre zone sécurisée (la « flexibilité » des contractants sera un des critères principaux à prendre en considération).

- Pour éviter d'éventuelles contraintes administratives, les entités chargées de la mise en œuvre de l'action veilleront avec attention à impliquer les autorités locales dans toutes les phases des projets, en poursuivant une politique de confiance et de transparence. En fonction du besoin, des campagnes de sensibilisation et des ateliers participatifs seront organisés de manière continue. Les groupes cibles seront accompagnés par un travail de proximité et une bonne implication des communautés villageoises sera assurée par les ONG locales.
- À travers le Cluster sécurité alimentaire, les ONG qui seront chargées de la mise en œuvre seront en contact permanent avec la FAO et réaliseront le suivi sur les dates de distribution de semences de sorte à trouver des alternatives en cas de retard des livraisons. Des achats ponctuels auprès des marchés locaux pourront être considérés en cas de retard.
- Les risques de forte inflation des prix seront évalués par la FAO et par le Cluster sécurité alimentaire, de sorte à prendre à temps des décisions programmatiques adéquates, si nécessaire, en concertation avec l'UE.

3.4. Questions transversales

Groupes vulnérables. L'action s'adresse principalement aux groupements de producteurs, aux ménages et aux individus ayant des capacités de production, mais elle tentera d'inclure jusqu'à un tiers de bénéficiaires en situation d'extrême vulnérabilité. Les bénéficiaires ayant plus de capacités de production, pourraient cultiver des surfaces plus importantes et contribuer ainsi à une réelle relance agricole (qui favoriserait tous les groupes, y compris les plus vulnérables).

Les jeunes ayant un rôle important en termes de travail, de contribution communautaire, et de chances données à l'innovation organisationnelle ou technique, ils seront fortement impliqués dans toutes les actions menées. Par ailleurs, et surtout, les femmes auront un rôle essentiel en termes de sécurité alimentaire pour les zones d'intervention. Dans ce contexte, une attention particulière à l'approche genre sera accordée dans la mise en œuvre de l'action. Des activités spécifiques viseront le renforcement des capacités des femmes afin de rééquilibrer et d'améliorer leur rôle et leurs responsabilités au sein des ménages ainsi que leur implication dans le système économique et dans la société (notamment dans les mécanismes de dialogue-réconciliation).

Préservation de l'environnement. L'action intègre les valeurs de développement durable et de protection du patrimoine agricole local. Les alternatives proposées (filières vivrières et maraichères) permettront de répondre de manière intégrée aux besoins des populations via des techniques durables d'utilisation des ressources naturelles (sol, eau, bois).

Prévention des conflits. Les activités prévues veilleront à contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à la construction de la paix avec une attention particulière pour les groupes à risque. Le ciblage des bénéficiaires prendra en considération les fractures sociales existantes au niveau communautaire pour prévenir les risques de possibles conflits qui pourraient être provoqués par des actions d'assistance extérieure (y compris suivant le principe du « do no harm »). La cohésion sociale fait partie des objectifs spécifiques de l'action et prévoit une série d'activités ciblées.

Promotion de capital humain et social. La dimension éducative (capital humain) est intégrée dans cette action à travers les formations prévues pour les groupements pour la consolidation des techniques productives. La dimension organisationnelle (capital social) est intégrée à travers un soutien aux instances d'organisation sociale ainsi que des formations sur les mécanismes de prévention des conflits.

3.5. Parties prenantes

Les bénéficiaires ultimes sont les centrafricains, en particulier ceux qui bénéficieront directement des activités de soutien aux producteurs.

Les activités prévues seront mises en œuvre en collaboration avec les administrations concernées, notamment le Ministère en charge du Développement du Monde Rural (MCDMR), le Ministère Délégué à l'Élevage et le Ministère des Eaux et Forêts, l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA), l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA), les autorités locales, les chefs de village et dans la mesure du possible l'Agence Nationale pour le Développement de l'Élevage (ANDE) et la Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (FNEC). D'autres agences publiques pourraient être identifiées en phase de formulation. Des ONG locales seront impliquées dans la mise en œuvre des activités pour lesquelles elles ont une valeur ajoutée.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de cette action est de 36 mois. L'action est composée d'une série de projets qui seront mis en œuvre par des ONG internationales, avec l'appui d'ONG nationales et de la FAO. Une participation du secteur privé à la mise sur pied de filières maraîchères est envisageable.

4.2. Modules et volets de la mise en œuvre :

Afin de pouvoir répondre aux besoins immédiats et d'assurer le lien avec les interventions réalisées dans le cadre de l'urgence, les modalités de contractualisation pour ce programme seront :

Pour les composantes 1 et 2 : Des ONG internationales seront les opérateurs privilégiés via des attributions de subventions (gestion directe). Elles seront sélectionnées en accord avec les procédures flexibles applicables en situation de crise telles qu'elles sont définies par le Règlement financier et son règlement d'application. La présence préalable dans la zone d'intervention et une capacité d'intervention immédiate démontrée feront partie des critères de sélection. Les activités attendues seront élaborées en lien avec la FAO en tant que coordinateur du cluster sécurité alimentaire.

Dans cet objectif LRRD, le fonds Bêkou compte recourir à la FAO afin de bénéficier de sa valeur ajoutée technique et organisationnelle essentielle à la bonne conduite du projet, en particulier :

- 1) Capacité logistique: acquisition et distribution de semences de haute qualité et des outillages
- 2) Compétences techniques spécialisées : concept intégré de « caisse de résilience », et pastoralisme
- 3) Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés : contractualisation et suivi des activités menées notamment avec l'ACDA, l'ICRA, l'ANDE et la FNEC

La contribution du fonds Békou à la FAO dans le cadre du programme de cet appui à la production alimentaire est estimée à un €2.2m pour les volets 1 et 2, sous réserve d’approbation du descriptif des activités, du budget et autres documents contractuels.

Pour la composante 3 : Des ONG internationales, des organisations locales et des organismes intermédiaires seront les opérateurs privilégiés, via des attributions de subvention. Ces opérateurs seront sélectionnés en accord avec les procédures flexibles applicables en situation de crise telles qu’elles sont définies par le Règlement financier et son règlement d’application. En fonction des capacités de ces opérateurs à assurer la maîtrise d’ouvrage attendues, ces subventions pourront être complétées par des contrats de fourniture et de service.

L’équipe du fonds Békou, en lien avec la Délégation de l’Union européenne et la FAO au titre de la coordination des donateurs, assurera la coordination de ces actions et la concertation avec l’administration nationale et les services techniques de l’Etat. Des appuis spécifiques pourront être accordés à ces derniers pour renforcer leurs capacités techniques et de fonctionnement dans l’exercice de leur mission.

4.3. Budget indicatif

Volets:	Montant (€)
Composante 1 : Résilience des populations en matière de sécurité alimentaire (Subventions)	3 800 000
Composante 2 : Accompagnement des activités de pastoralisme (Subventions)	2 000 000
Composante 3 : L’établissement de filières vivrières/maraîchères et de petit élevage dans l’agglomération de Bangui (Subventions, contrats de service et de fournitures)	3 800 000
Evaluation & Audit	150 000
Imprévus	250 000
TOTAL	10 000 000

4.4. Évaluation et audit

Des audits *ad hoc* ou de missions de vérification des dépenses pourraient être engagés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats.

Les audits et vérifications des dépenses seront effectués conformément à l'analyse de risque. Le montant consacré au budget à l'évaluation externe et à l'audit s'élève à 150.000 EUR.

Les évaluations et les missions d'audit seront mises en œuvre au moyen de contrats de service, en utilisant l'un des contrats cadre de la Commission prévu à cette fin.

4.5. Communication et visibilité

Toutes les entités et tous les partenaires de mise en œuvre qui bénéficient de fonds provenant du Fonds fiduciaire doivent prendre toutes les mesures appropriées pour assurer la visibilité du financement de l'action. Par conséquent, un plan de communication et de visibilité spécifique à chaque contrat sera identifié et élaboré par l'entité bénéficiaire (FAO, ONG internationales) avant le démarrage de la mise en œuvre, suivant les indications du Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne². Les activités de communication et de visibilité seront incluses dans le budget de chaque projet du tableau en annexe.

² <http://ec.europa.eu/europeaid/work/visibility>